



DEMANDE DE CERTIFICATION POUR L'EXÉCUTION DES DISPOSITIFS DE RETENUE ROUTIERS EN BÉTON COULÉ EN PLACE

COPRO_{EXE}

CETTE DEMANE DE CERTIFICATION TIENT LIEU DE CONTRAT POUR LA CERTIFICATION DE L'EXECUTION DES DISPOSITIFS DE RETENUE ROUTIERS EN BÉTON COULÉ EN PLACE SOUS LA MARQUE COPRO.EXE

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce formulaire : www.copro.eu/fr/howto.

LE SOUSSIGNÉ,		
Nom :		
Prénom :		
Qualité :		
REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ AYANT SON SIEGE SOCIAL :		
Dénomination de la société :		
Rue/n°:		
Code postal/Commune :		
Pays :		
Tél. :		
E-mail :		
Numéro d'entreprise (TVA) :		
Numéro de compte :		
DEMANDE DE CERTIFICATION POUR LA SOCIÉTÉ SUIVANTE :		
Dénomination de la société :		
Rue/n°:		
Code postal/Commune :		
Pays :		
Tél. :		
E-mail :		
Numéro d'entreprise (TVA) :		
E-mail - facturation électronique :		
E-mails – rapports d'inspection :		
CI-JOINT LE PROJET DE PLAN DE QUALITÉ (seulement lors d'une première demande).		
RESPONSABLE DE L'AUTOCONTRÔLE :		
Nom :		
Prénom :		
Tél. :		
E-mail :		

DEMANDE LA CERTIFICATION POUR LES ACTIVITÉS SUIVANTES :			
L'installation et la réparation de dispositifs de retenue			
Barrières de sécurité en béton coulé en place			
Barrières de sécurité en béton coulé en place sur ouvrage d'art			
Eléments de raccordement			
DÉCLARATION D'ENGAGEMENT			
DÉCLARATION D'ENGAGEMENT Le soussigné déclare : 1. que toutes les données précitées sont exactes et que toutes modifications y afférentes seront immédiatement signalées à COPRO par écrit ; 2. avoir pris connaissance du Règlement spécial de Certification BRS 8004-2*; 3. s'engager à se soumettre à toutes les dispositions règlementaires susmentionnées ; 4. qu'il prendra toutes les mesures afin de garantir en continu la conformité de COPRO.EXE- dispositifs de retenue routiers en béton coulé en place certifiés avec les documents de référence valables ; 5. de toujours effectuer sous certification COPRO.EXE l'exécution de dispositifs de retenue routiers en béton coulé en place – excepté les exceptions prévues dans le BRS 8004-2 art. 2.3.8 ; 6. (si le demandeur n'est pas l'exécutant) que l'exécutant est au courant de la présente demande et qu'il fera le nécessaire afin que les conditions de certification puissent être vérifiées sur le lieu d'exécution ; 7. que le service demandé dans le cadre de la présente est presté au profit du siège social ; 8. que les données susmentionnées peuvent être utilisées pour l'identification sur les sites internet de COPRO. Plus d'informations sur l'utilisation des données peuvent être obtenues via www.copro.eu/nl/privacy ; 9. avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente de COPRO. Celles-ci peuvent-être consultées sur www.copro.eu/conditionsdevente. * La demière édition des documents auxquels il est fait référence ici est d'application, y compris les éventuels amendements et errata. Etabli en DOUBLE EXEMPLAIRE à :			
Date** : Signature*** :			
DÉCLARATION DE RECEVABILITÉ			
Le soussigné, représentant légal de COPRO asbl, organisme impartial de contrôle de produits de la construction, déclare recevable cette demande de certification COPRO.EXE pour l'installation et la réparation de dispositifs de retenue routiers en acier et en béton préfabriqué et vous attribue le numéro d'identification suivant :			

Etabli en DOUBLE EXEMPLAIRE à :	Zellik
Date** :	
Pour COPRO, le CEO :	ir. Dirk Van Loo
Signature*** :	

Les polices d'assurance suivantes, ZCN600023117 et 2LO/03/99.505.177, ont été souscrites respectivement auprès d'ALLIANZ BENELUX SA (n° 0403.258.197) et d'AG INSURANCE SA (n° 0404.494.849) pour couvrir la responsabilité civile professionnelle.

A ne pas remplir si la date est également enregistrée et mentionnée dans le cadre d'une signature numérique. Lors de l'impression sur des pages séparées, les pages précédentes doivent être paraphées en bas de la page.